**[75:B:3]**

 **Ordonnance**

 [*no du dossier de la cour*]

 COUR DE L'ONTARIO (DIVISION GÉNÉRALE)

MONSIEUR LE [*ou* MADAME LA] Le [*jour*] [*date*]

JUGE [*nom*]

 [*intitulé de l'instance*]

[*sceau de la cour*]

 ORDONNANCE DE CAUTIONNEMENT POUR DÉPENS

 LA PRÉSENTE MOTION, qui a été présentée par la défenderesse en vue d'obtenir une ordonnance augmentant le cautionnement pour dépens dont l'ordonnance en date du [*date*] de monsieur le] [*ou* madame la] juge [*ou* protonotaire] [*nom*] a ordonné la consignation, a été entendue aujourd'hui à [*lieu*].

 APRÈS AVOIR LU l'affidavit de [*nom*] en date du [*date*], qui a été déposé, après avoir lu les pièces qui sont jointes à cet affidavit et auxquelles cet affidavit renvoie, ainsi que la transcription du contre-interrogatoire mené à son sujet, et après avoir entendu les plaidoiries de l'avocat de la défenderesse et de la demanderesse,

1. LE TRIBUNAL ORDONNE que, dans un délai de ... jours de la signification de la présente ordonnance à la demanderesse ou à ses avocats, celle-ci consigne au tribunal la somme supplémentaire de ... $ à titre de cautionnement pour les dépens de la présente action, et que le cautionnement prévu dans l'ordonnance en date du [*date*] de monsieur le [*ou* madame la] juge [*ou* protonotaire] [*nom*] soit augmenté en conséquence.

2. LE TRIBUNAL ORDONNE que, jusqu'à ce que le cautionnement requis par la présente ordonnance ait été remis, la demanderesse [*ou* la requérante *selon le cas*] ne puisse pas prendre de mesures dans cette instance, sauf un appel de la présente ordonnance [*ou selon ce qui est ordonné*].

3. LE TRIBUNAL ORDONNE que les dépens de la présente motion suivent l'issue de l'instance.

 greffier local,

 Cour de l'Ontario (Division générale)